

## Parents d'élèves et élus se mobilisent pour l'ouverture d'une classe



Parents d'élèves et élus se mobilisent pour l'ouverture d'une classe

Lundi 24 septembre dès 8 heures, à l'école maternelle de Cazaubon, une quarantaine de parents d'élèves a été rejointe par les maires Jean-Michel Augré (Cazaubon), Christian Sourbes (Lagrange), Henri Diederich (Larée), Claude Vettor (Campagne), ainsi que des adjoints et conseillers municipaux.

Parents d'élèves et élus très motivés ont organisé un rassemblement avec blocage de l'établissement scolaire, exprimant ainsi leur détermination suite au refus de l'ouverture d'un poste par l'Inspection Académique.

Après un courrier adressé à l'Inspection Académique, puis une réunion publique de sensibilisation, les parents d'élèves et les élus ont donc décidé de passer au stade supérieur en espérant cette fois-ci être entendus et obtenir gain de cause dans l'intérêt de la scolarité des pitchouns.

Le jour de la rentrée scolaire, le dispositif passerelle qui fonctionne pour la 3e année, avait deux enfants, la classe de petite et moyenne section accueillait 47 enfants et celle de la grande section comptait 24 élèves.

Le directeur académique n'envisageant pas l'ouverture d'une nouvelle classe, la seule solution restante pour l'équipe pédagogique est de faire suivre la scolarité des élèves de la petite section maternelle en les rattachant à la classe passerelle. Ce qui évidemment soulage les deux classes avec la répartition suivante : Une classe accueille désormais les 24 tout-petits et les 4 pitchouns inscrits pour le moment, l'autre classe totalise 27 élèves, et la classe des grands en accueille 24.

Ce fonctionnement était celui existant avant la création du dispositif passerelle. Pour les parents et les élus c'est un retour en arrière peu souhaitable d'autant plus de nouveaux pitchouns de 2 ans peuvent arriver en cours d'année.

Marie-Christine Beaumont, adjointe au maire de Cazaubon et en charge des affaires scolaires a rappelé que cette solution dénature le contrat passerelle et que durant l'année, des parents pourraient inscrire des enfants dans ce dispositif passerelle entraînant de nouvelles complications de scolarité pour les petits :

« Dans ces conditions, nous estimons que les petits sont pénalisés et les parents qui souhaitent la classe passerelle et la petite section de maternelle sont malheureusement trompés. »

Le maire Jean-Michel Augré, à son tour, a confirmé que cette solution met fin au dispositif passerelle :

» Cette solution défait ce qui a été fait précédemment et ne tient pas compte de l'effort consenti par la municipalité pour rendre possible cet accueil, ainsi que pour assurer une bonne scolarité aux enfants de petite, moyenne et grande sections de maternelle. Pour assurer de bonnes conditions d'accueil des enfants, la commune a investi sérieusement autant au niveau de l'école qu'au niveau de la restauration. Des efforts qui ont été faits avant tout dans l'intérêt des enfants, des parents, et qui avaient pour but d'offrir à tous de bonnes conditions d'accueil et de scolarité. Il est regrettable que nous ne soyons toujours pas entendus par l'Inspection Académique. »